

Dans *Le 18 brumaire de Louis Bonaparte*, Marx entendait expliquer, à contrepied des pamphlets *ad personam* contre Napoléon III, comment les circonstances de la lutte des classes en France avaient permis à ce médiocre personnage de jouer le rôle de héros. Sans doute par l'étroitesse de ses vues, par ses petites phrases mesquines suant le mépris de classe, enfin par l'amateurisme insolite de son action politique, Macron prêterait à des analogies faciles avec « Napoléon Le Petit », tout comme les conditions de son élection avec le coup d'État du 18 brumaire. Mais le Second Empire a montré que dans certaines circonstances un homme médiocre pouvait faire jouer à l'État un grand rôle. Ce qu'il s'agit d'expliquer aujourd'hui, c'est au contraire comment les circonstances ont poussé un homme à prendre le pouvoir pour faire jouer à l'État un rôle aussi médiocre.

Le mouvement des Gilets Jaunes a été déclenché par une révolte contre l'impôt – la hausse de la taxe sur les carburants –, pour toucher rapidement tous les aspects de la vie sociale, des conditions d'existence économiques au mode d'existence politique, du pouvoir d'achat au RIC. La diversité des revendications et des mesures réclamées, l'étonnante variété des formes d'expression du mouvement (assemblées, manifestations, blocages, plateformes de discussion, ronds-points) tiennent moins à l'absence d'organisation verticale du mouvement qu'à la profondeur de la révolte contre l'indigence des conditions matérielles et des formes sociales de leur existence. Les Gilets Jaunes veulent tout pour ne plus n'avoir plus rien et être quelque chose.

Que le mouvement ait pris tout de suite la forme d'une contestation du pouvoir politique bien que les revendications des GJ engagent directement leur rapport au capital n'est nullement l'effet d'une conscience illusoire sur les conditions réelles de leur existence sociale mais au contraire l'expression directe de ces conditions. Le paradoxe de ces conditions, c'est que jamais elles n'ont autant dépendu de l'État alors même que l'État n'a jamais autant dépendu du capital : son rôle dans la reproduction de la force de travail croît en proportion de la perte de ses moyens.

Si les recherches académiques sur l'impôt et la politique fiscale font recette de nos jours, c'est que la fiscalité est devenue le *compendium* de l'action étatique. Aujourd'hui l'État fiscal, c'est l'État tout court, dont les taxes et les impôts tiennent lieu de politique générale. Aussi, la lutte contre le pouvoir d'État existant pour des conditions de vie nouvelles vient-elle de ce que le pouvoir politique se présente dans sa politique fiscale immédiatement comme pouvoir économique et de ce que le pouvoir économique du capital excède les frontières du pouvoir politique. Il nous faut donc analyser ces rapports particuliers de l'État au capital.

Depuis le début des formations sociales capitalistes, la gestion étatique de la force de travail a été, avec la gestion de la monnaie, la fonction essentielle de l'État et le mode décisif de sa contribution à la dynamique du capital. Aussi parmi les rares passages du *Capital* consacrés à l'État, Marx souligne l'importance de cette fonction lorsque, dès le début de la révolution industrielle, l'État dut intervenir pour limiter la journée de travail<sup>[1]</sup>. Mais il faudra attendre longtemps encore avant que la gestion étatique de la force de travail n'entre comme ingrédient d'une politique économique d'ensemble.

C'est que deux conditions au moins furent nécessaires pour que l'État intervienne dans la société capitaliste comme puissance économique à part entière. Il fallut d'abord que la force de travail se constitue en classe ouvrière, autrement dit qu'elle instaure, au moyen de statuts, de qualifications formelles, de droits sociaux, un rapport collectif de classe avec le capital ; et ensuite que la classe ouvrière soit incluse comme sujet économique dans un circuit de flux représentant la formation et l'affectation des revenus monétaires.

C'est pourquoi la gestion étatique de la force de travail fut indissociable de la gestion étatique de la monnaie à l'ère fordiste. La cohérence apparente des interventions de l'État, sur laquelle la théorie de la régulation a élaboré son concept de régime d'accumulation, procède en réalité de la nécessité stratégique d'unifier ces deux gestions par rapport au mouvement d'ensemble des différents flux économiques.

Car ce qui a donné à la politique économique son unité formelle jusqu'aux premières poussées néolibérales, c'est un changement profond dans la manière dont l'État se rapporte au travail. Désormais l'État n'appréhendera plus la force de travail comme une masse hétérogène à réguler et contrôler au moyen d'institutions disciplinaires, mais d'abord et avant tout comme une masse salariale, comme un grand flux de revenus monétaires. C'était d'abord cela, les Trente Glorieuses : l'inclusion de la classe ouvrière comme sujet économique dans un circuit de flux monétaires se répartissant en profits et en salaires !

À l'ère fordiste, la gestion étatique de la force de travail consistant à suppléer au salaire direct un salaire indirect pour garantir la reproduction de la force de travail n'exprime aucunement l'intervention d'un État-providence extérieur à l'économie ; les modalités d'intervention et de gestion étatiques sont bien plutôt définies par référence à la primauté du salariat et dont l'étendue varie en fonction de l'intensité de la lutte des classes.

Pour autant, l'État est par essence porteur d'une contrainte publique qui ne peut médiatiser chaque rapport d'exploitation. C'est pourquoi la combinaison des différents aspects de la gestion de la force de travail (discipline du travail, insécurité de l'emploi, permanence de l'approvisionnement en force de travail au moindre coût possible) implique une intervention étatique dans le procès d'accumulation du capital qui reste néanmoins extérieure à ce procès. C'est ce caractère à la fois immanent et extérieur au capital qui explique la grande plasticité de l'État dans l'histoire et l'extrême diversité des tentatives de la théorie marxiste de l'État de définir sa nature et de cerner l'ampleur de ses fonctions. Or, ce double caractère découle de la nature même des conditions du rapport capital-travail.

D'un côté, le contrat de travail met en relation deux individus libres et égaux (l'employeur et le salarié), d'un autre côté, le marché du travail définit un rapport collectif entre une demande de travail exprimée par une masse salariale potentielle et une offre de travail à un prix déterminé. Or ce prix renvoie aux conditions de reproduction de la force de travail dans son ensemble et non à celles du salarié. D'où la différence entre le salaire direct, payé au travailleur individuel par l'employeur, et le salaire indirect pris en charge par l'État et qui complète ce salaire immédiat afin de garantir la reproduction d'ensemble de la valeur de la force de travail mise à la disposition du capital.

Or tout change lorsque les flux monétaires et les flux de capitaux échappent au contrôle de l'État, lorsque la gestion étatique de la force de travail ne s'inscrit plus dans une double politique monétaire et budgétaire par laquelle l'État ne stimulait pas les salaires sans stimuler la demande de biens de consommation et ne favorisait pas les profits sans favoriser la demande de biens de production, bref, par laquelle il organisait le compromis de classe dans les frontières de son espace national.

Avec la mise en coupe réglée des moyens d'action de l'État, c'est tout un rapport de forces qui bascule toujours plus en faveur du capital et, dix ans après la crise financière de 2008, trouve en Macron la figure cynique de son triomphe retrouvé. Son arrivée au pouvoir sonne la reprise de l'agenda de la mondialisation financière là où la crise l'avait interrompu. Macron, inspecteur des finances et ancien banquier de chez Rothschild, se comporte dans

sa carrière comme l'agent entre l'État et les marchés financiers : des allers-retours constants entre le public et le privé, et s'entoure d'un personnel qui ne saurait imaginer soutenir d'autres intérêts que ceux des marchés : sur les trente-deux ministres et secrétaires d'État, quinze sont millionnaires[2].

Pour les intérêts du capital, Macron est l'homme de la situation non parce qu'il se montre résolu et intransigeant mais parce que, au moyen de la seule politique fiscale, une politique de classe ne peut qu'être résolue et intransigeante. C'est qu'une politique fiscale affecte directement les revenus constitués de la nation, non pas les conditions de formation et d'affectation de ces revenus comme le font les politiques monétaire et budgétaire. Keynes faisait observer que les salaires résistent bien moins à la hausse des prix des biens de consommation à salaire égal qu'à la baisse des salaires nominaux à prix constants[3]. Or dans la mesure où elle affecte directement les revenus des individus et des ménages, la politique fiscale apparaît ouvertement comme une politique de classe déterminant les rapports monétaires immédiats entre les classes de la société.

L'État débiteur du néolibéralisme n'a pas remplacé l'État fiscal du keynésianisme, contrairement à ce qu'on ne cesse de répéter depuis les analyses de Wolfgang Streeck[4]. Il est vrai qu'en France la titrisation de la dette publique provoque actuellement la sortie de plus de 20 milliards d'euros tous les ans à destination des détenteurs non-résidents des bons du Trésor et qu'à cette contrainte s'ajoutent les critères de bonne gestion par des investisseurs pour lesquels la valeur d'un État se résume à son bilan comptable.

Mais un examen plus approfondi de l'évolution des ressorts économiques de l'État nous révèle une typologie contraire à celle de Streeck. C'est par la dette que l'État keynésien assurait le compromis de classe à travers ses politiques de relance ; et c'est par la fiscalité qu'aujourd'hui il capte les flux de monnaie et de capitaux extérieurs pour alimenter les moyens de sa gestion de la force de travail. Dans le capitalisme mondial, l'État se présente à la fois comme axiome de sa logique et appareil de capture de ses flux.

Or, les pouvoirs étatiques de capture sont d'autant plus faibles que s'intensifie la concurrence fiscale entre les États en quête d'investissements de capitaux, que s'unifient et se concentrent les différentes places boursières de la planète, que se développent les moyens de transport et de communication. De ce point de vue, l'optimisation fiscale, qui n'est rien d'autre que la fraude fiscale élevée au rang de loi, se présente comme le produit joint des entreprises internationalisées : elle est une délocalisation du travail sous sa forme liquide.

Ainsi les multinationales réalisent volontairement la moitié environ de leurs transactions internationales de manière intragroupe en aboutissant à héberger une partie importante de leurs bénéfices dans des « paradis fiscaux » ou des pays fiscalement particulièrement favorables. D'où, en France, des taux d'imposition bien moindres que pour les grandes et petites entreprises françaises. D'où la course vers le bas des prélèvements obligatoires (impôt sur les sociétés et cotisations sociales).

La France n'est pas seulement exposée à tous les vents de la mondialisation, elle est une terre d'asile pour ses flux nomades étrangers : le septième pays au monde le plus attractif en termes d'investissements étrangers et le deuxième en Europe. Suivant les derniers chiffres publiés par l'INSEE[5], près d'un salarié sur deux des entreprises des secteurs principalement marchands hors agriculture (hors intérimaires) travaille en France dans une firme multinationale, soit 6,8 millions de salariés.

Parmi eux, 1,8 million sont employés dans une entreprise sous contrôle étranger. À l'inverse, les groupes internationalisés sous contrôle français emploient 4,6 millions de salariés à l'étranger, soit 53 % de leur effectif mondial. L'industrie en France est donc particulièrement insérée dans la mondialisation avec 64 % de son emploi situé dans une multinationale. Les groupes multinationaux sous contrôle français et ceux sous contrôle étranger emploient ainsi respectivement 43 % et 21 % des salariés industriels sur le territoire français. Au total donc, 1/6 de l'emploi salarié, hors agriculture, dépend directement de capitaux étrangers et un bon tiers dépend de stratégies internationales de firmes françaises.

Or, les mutations des entreprises, leur fragmentation, le déploiement mondial de leur chaîne de valeur, brouillent leurs frontières mais aussi et surtout l'identité de l'employeur aussi bien dans le cadre individuel que collectif des relations de travail. C'est sur ce terreau que fleurissent, au sein d'une partie du mouvement des GJ, divers complotismes, quelques vieux clichés antisémites, des symboles nationaux qui manifestent l'impuissance et la révolte contre les forces « hostiles et étrangères » de la mondialisation qui jouent aujourd'hui en France le rôle que jouait il y a tout juste un siècle la France du Traité de Versailles vis-à-vis des Allemands.

Mais la mondialisation du capital n'affecte pas uniquement la quantité d'emplois supprimés en France, elle affecte la qualité des emplois qui y sont créés. La tertiarisation croissante de l'économie avec ses besoins changeants, les reconfigurations incessantes des chaînes de valeur des entreprises françaises et étrangères, le développement accéléré de l'économie des plateformes qui bouleversent les relations d'emploi traditionnelles, entraînent une multiplication des formes d'activité et d'emploi, une diversité de statuts qui dessinent un paysage éclaté, complexe et mouvant.

Et d'abord il faut relativiser le pourcentage en apparence rassurant des CDI dans l'emploi en France. Non seulement le taux d'entrée des travailleurs en CDI ne cesse de diminuer, mais parmi ces 85 % de CDI, le poids du temps partiel dans l'emploi total a quasiment doublé en trente ans et la baisse de la durée des contrats observée dans la dernière décennie s'étend également aux CDI par le jeu des périodes d'essai.

Le taux d'entrée en CDD quant à lui a évolué sans ambiguïté. Ainsi, depuis 1993, ce *ratio* est multiplié par plus de 4 pour les entreprises de plus de 50 salariés, passant de 20,5 % en 1993 à 84 % en 2017<sup>[6]</sup>. Or aucune composante conjoncturelle ne ressort de l'analyse de ces chiffres. Ceux-ci expriment bien des tendances de long terme de l'emploi en France. Bien plus, la montée de ces CDD coïncide avec une diminution croissante de leur durée moyenne, laquelle génère une hausse du nombre de CDD pour un volume de travail donné. Ainsi la durée moyenne a été divisée par deux depuis 2001 passant de 112 jours à 46 jours en 2017.

Globalement donc, la hausse du nombre d'embauches sur cette période est largement liée à la baisse de la durée des contrats. En particulier, tandis que la part des contrats d'un mois a augmenté de 57 % en 1998 à 87 % en 2017, celle des contrats d'une seule journée s'est accrue de 8 % en 2001 à 30 % des CDD en 2017. Or, non seulement le raccourcissement de la durée moyenne des contrats est source de précarisation du travailleur ; elle entraîne un affaiblissement de ses droits et l'expose à des conditions de travail dégradées, à la négligence, à la brutalité du rapport de subordination à son employeur.

D'un côté, les frontières entre salariés tendent à se brouiller, de l'autre la rotation de la

main d'œuvre s'accélère sous l'effet de la flexibilisation des formes d'emploi, toujours plus concentrée chez les jeunes, les seniors et les moins qualifiés. D'un côté la mise en concurrence internationale des travailleurs peu ou moyennement qualifiés fait pression sur les salaires et affaiblit le pouvoir de négociation des salariés, de l'autre côté la concurrence mondiale des entreprises elles-mêmes pousse au recours massif à l'intérim et aux contrats courts, lesquels exposent à leur tour les travailleurs à la discipline de travail et aux pouvoirs abusifs de l'employeur.

Ainsi, plus le rapport du travail au capital s'individualise et se diversifie, plus s'accroît le rôle de l'État dans la socialisation de la gestion de la force de travail. Parmi les indicateurs de la socialisation croissante, aucun n'est sans doute plus éloquent que l'évolution de la part des prestations sociales dans le revenu disponible des ménages. Elle a plus que doublé depuis 1950 et représente aujourd'hui plus d'un tiers du revenu brut disponible, c'est-à-dire hors impôts et cotisations sociales. Cette part représente plus de la moitié pour les trois premiers déciles de la population et les  $\frac{3}{4}$  des revenus du premier décile[7].

Pourtant, même si la protection sociale tend à s'universaliser, en particulier pour la branche famille et la couverture maladie de base, elle reste largement dépendante du statut du travailleur (salarié ou indépendant) et de la continuité plus ou moins grande de sa trajectoire. Les parcours heurtés impliquent des ruptures de droits qui réduisent les revenus de transfert comme le chômage et la retraite.

Ainsi par exemple, près d'un chômeur sur deux n'est pas indemnisé en France. Et même si certaines réformes réduisent l'incidence des aléas du parcours professionnel, d'autres la renforcent, comme l'augmentation de la durée retenue pour le calcul du salaire de référence et l'allongement de la durée d'assurance requise et ce, alors que le niveau des pensions ira en décroissant à long terme. Ces conditions s'aggravent encore pour les indépendants dont l'augmentation dix fois plus rapide que l'augmentation du salariat est due pour l'essentiel à la multiplication des activités de tâcheronnage. Ici la faiblesse des droits sociaux n'est guère compensée par la détention d'un patrimoine. Or la moitié des non-salariés dont le revenu est positif déclare moins de 2000 euros par mois[8].

Le tournant autoritaire et répressif des États néolibéraux ne contredit nullement la promotion de la liberté économique et de l'efficacité des marchés. Il la poursuit par d'autres moyens, de même que la police des salaires remplace aujourd'hui la politique des salaires de l'État keynésien au nom de ces mêmes principes de liberté et d'efficacité. Et comme toute police, la police des salaires remplit ses deux fonctions : prévention et répression. Prévention par la stabilisation des conditions d'existence face à la précarité découlant des aléas de la concurrence et des marchés mondiaux, quitte à ce que cette stabilisation passe par un accès plus aisé au crédit à la consommation. Répression par le maintien des salaires à des niveaux assez bas pour aménager l'espace national de déploiement du capital et des modes d'existence qu'il promet.

Sans doute les GJ ont-ils intériorisé les contraintes propres à la marchandisation des conditions de la vie sociale et dont le gilet jaune lui-même est une des manifestations, mais la variété des modes d'expression de leur révolte contre l'indigence des conditions matérielles de cette intériorisation démontre qu'ils ne sont nullement prêts à subjectiver la figure de l'atome producteur-consommateur de services associée à ces contraintes. Ils apportent la preuve que la nouvelle raison du monde n'était justement qu'un être de raison et déclinent au cœur de leur révolte la contradiction immanente au capitalisme en général : entre le caractère social de la production de leur individualité et les formes privées sous lesquelles le discours et les institutions du capital tentent de subsumer cette production.

Quelle que soit son issue immédiate, le mouvement des GJ est rentré dans l'histoire sociale non seulement par la nouveauté des formes et l'exceptionnelle durée de la mobilisation, mais par l'orientation que, après les Grecs, il redonne aux mouvements populaires européens. Il déplace la révolte au cœur de l'État qui, quelques années plus tôt, avait, pour la défense des intérêts de ses banques et de ses créanciers, provoqué ce même soulèvement en Grèce et n'avait pas hésité à faire renverser des gouvernements trop hésitants à procéder « à la privatisation des services publics locaux et « à des changements spectaculaires dans la politique du marché du travail »[9].

Par ses blocages, ses assemblées, ses ronds-points, ses discussions sur les réseaux sociaux, le mouvement des GJ relance par le bas le problème de la forme étatique européenne, qui n'avait été abordé par le haut que sous la menace d'une crise bancaire. Cette menace avait fourni aux gouvernements européens l'occasion d'une réforme fiscale et financière de la zone euro. On se contenta de rassurer les marchés par le Fonds Européen de Stabilité Financière et la promesse d'interventions de la BCE sur les marchés obligataires publics. Pour le reste, on préféra la saignée des peuples à l'euthanasie des rentiers.

## Notes

[1] K. Marx, *Le Capital. Livre 1*, Messidor/Éditions sociales, Paris, 1983, pp. 310-311.

[2] M. Pinçon et M. Pinçon-Charlot, *Le président des ultra-riches*, Zones, 2019, p. 96.

[3] J. M. Keynes, *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, Payot, 1968, p. 38.

[4] Wolfgang Streck, *Du temps acheté : La crise sans cesse ajournée du capitalisme démocratique*, Gallimard, Paris, 2014.

[5] INSEE, *Les entreprises en France*, Édition 2013.

[6] DARES, « CDD, CDI : comment évoluent les embauches et les ruptures depuis 25 ans ? », *DARES analyse*, N°26, juin 2018.

[7] INSEE, « Tableaux de l'économie française », *INSEE Références*, 2018, p. 62.

[8] INSEE, « Les revenus d'activité des non-salariés en 2016 », *INSEE Première*, N° 1732, Janvier 2019.

[9] Lettre de Jean-Claude Trichet, alors président de la BCE, adressée à Silvio Berlusconi, Président du Conseil italien, et Zapatero, Premier ministre espagnol, posant les conditions pour bénéficier des achats d'obligations par la BCE. Citée dans A. Tooze, *Crashed. Comment une décennie de crise financière a changé le monde*, Les Belles Lettres, 2018, p. 447.